

CR RÉUNION COLLECTIF LE RIALET (81) LE SAMEDI 3 OCTOBRE 2020

PRESENTS : Kévin Jeanroy (11) Brigitte Courcier (12) Bruno Ladsous (12) Catherine Langereau (81) Corinne Bergès (81) Daniel Royer (81) Dominique Boury (81) Emmanuel Forichon (81) Françoise De Santi (81) Françoise Marchand (34) Grazielle Pierini (12) Guy Brincourt (34) Henri Masson (12) Jacques Biau (81) Jean Blin (66) Jean Pougnet (34) Jean-Luc Bourrel (81) Konrad Burchardt (82) Marcel Caron (34) Marcelle Geny (81) Marjolaine Villey-Migraine (34) Maryse Salvo (34) Michèle Audhuy (81) Michèle Solans (34) Nicole Joncret (81) Pierre Montané (34)

EXCUSÉS : Patrice Luccini (11), Alain Coulet (30), Marie-Noëlle Moly (66) Michel Valette (48) Guillemette Fabre (66)

Le point sur la situation en Occitanie a été fait par les délégués de chaque département, pour éviter un tour de table trop long et qui empiète sur le temps nécessaire à la tenue de 3 ateliers et aux débats sur nos actions et analyse du contexte politique.

POUR LE TARN, jacques Biau nous donne l'état des lieux concernant les éoliennes industrielles :

- en fonctionnement: 135
- autorisées: 23 (proches d'être construites)
- en projet: 52 (attente autorisation, avis du Parc donné)

Quelques bonnes nouvelles:

- refus par le préfet de l'extension de **la centrale du Margnès** pour 4 éoliennes
- avis (très défavorable) du CNPN pour 2 projets sur Murat

Des nouvelles mitigées :

- projet autorisé de **Lacaze** (8 éoliennes) le nouvel investisseur demande de nouvelles mesures de vent!
- projet autorisé **Montredon Labessonnié** (5 éoliennes)...il faudrait en supprimer 2 (???)

Des mauvaises nouvelles:

- projet de **St Amans Valtoiret** (10 éoliennes) recours perdu en cours d'appel du TA de Bordeaux par l'association REVEIHL
- le développement intensif de projets dans l'Aude en limite du Tarn
- la prospection intensive (ABO WIND par ex) des développeurs auprès des mairies avec des documents personnalisés et y compris sur la zone du Parc.

L'ouest du département semble calme pour l'instant.

Mais pas très loin du Tarn - St Félix du Lauragais et Labécède du Lauragais - un procès aurait été gagné par rapport au bruit avec indemnisation (vu sur Facebook).

POUR L'HERAULT, Marjolaine Villey-Migraine (157 éoliennes en activité, 25 en construction, 43 en instruction)

NORD HÉRAULT

CEILHES-ET-ROCOZELS Lieu-dit amoures-bouissac (8 éoliennes) autorisé par le préfet depuis 1 an 1/2, devaient être construites en mars ... LIEU DIT TESSERIEYRES - EP favorable, les 6 éoliennes ont été refusées par le préfet et pas de recours (...?)

JONCELS mas de naï-combe caude (14) + plo de cambre (7) : 21 éoliennes + cabalas (13 éoliennes) - recours administratif contre l'enquête publique perdu (le permis a été accepté), effaroucheurs, haut-parleurs = nuisances ! + CAP ESPIGNE (7 éoliennes) permis accordé- arrêt des éoliennes même cause que à Bernagues, même promoteur. Les Trilk vont recevoir une indemnisation de la société ERL pour isolation phonique de leur maison

LUNAS Lieu dit bernagues : (7 éoliennes) construites sans permis : arrêt presque total des éoliennes suite à deux arrêtés préfectoraux (cause mortalité oiseaux et chiroptères) , recours démantèlement = audience le 15 décembre à 14h.

LAVALETTE pech garde (Lavalette, 6 ou 7 éoliennes) : autorisation environnementale accordée / le préfet, en recours direct à la Cour d'Appel

DIO ET VALQUIERES (7 éoliennes) le préfet a perdu contre Volkswind...

PEZENES LES MINES pousse domaine de pouzes : Volkswind a perdu au TA, ils ne font pas appel. (pivoines : unique, grottes chauve-souris) le maire a dit : « pas question d'éoliennes ».

SUR LES AIRES D'APPELLATIONS LANGUEDOC, FAUGERES ET ST CHINIAN : Abo Wind a fait une demande de servitudes auprès des ces AOP qui sont contre, sur les communes de Caussiniojols, Fos, Roquessels, Murviel les Béziers, Laurens + Fouzilhon, Gabian !

VALLEE DE L'HERAULT / NORD BASSIN DE THAU / AUMELAS : 35 éoliennes en service

NORD OUEST

Parc éolien « Les Avant Monts » à **FERRIERES POUSSAROU** (10 éoliennes) en cours au Conseil d'Etat qui on espère confirmera l'appel. EDF EN demande à avoir accès aux pistes communales de Pardailhan, ce que le village avait déjà refusé sous l'ancienne municipalité et parmi les nouveaux élus, des anti-éoliens siègent...

RIOLS 2 avec repowering (10 éoliennes) Hurlevent a perdu permis d'exploiter au TA, va en appel avec nouvel avocat de Toulouse JB. CABROL. + Le permis de construire en recours au TA attente ...pb.? Vice de forme ?

HAUTS CANTONS / LIMITE TARN

COURNIUO LES GROTTES (projet amoindri : de 14 à 8), l'asso a réagi tout de suite contre (Protection SOMAIL) - projet « abandonné », dans le PNR HL

LES VERRERIES DE MOUSSAN (éoliennes du Puech) 6 machines- avis très défavorable du CNPN qui demande abandon du projet, dans le PNR-HL

CAMBON ET SALVERGUES / FRAÏSSE SUR AGOUT 5 éoliennes de Valéco sur la Planésie = extension du parc existant de la Pézille (Espinouse)

SUD GRAND BITERROIS

PUISSALICON : 4 éoliennes de 150m - l'enquête publique s'est achevée le 25 septembre avec énormément d'avis défavorables, dont 21 communes de la com com et aggro de Béziers impactées et/ou en soutien + une contribution rare d'EELV du Biterrois ; l'association « Sauvegarde du paysage des 7 collines » nous dit avoir rencontré la commissaire qui semblait douter dans ce contexte de la faisabilité du projet de Volkswind.

LESPIGNAN/NISSAN : Mauvaise nouvelle pour le permis d'exploitation pour un projet à Lespignan, le préfet vient d'être débouté. Le mémoire en intervention volontaire de l'asso pour soutenir sa défense n'a même pas été versé dans l'affaire selon l'avocate. L'asso Pégase réfléchit à reprendre la main en s'introduisant en appel sur le permis d'exploitation. C'est notre dernière carte à jouer pour s'opposer à l'installation des premières éoliennes dans le Biterrois.

OUEST HERAULT

APPELLATION MINERVOIS / PROJET SIRAN : Toutes les communes de l'OGS Cité de Minerve et Gorges de la Cesse ont délibéré contre ce projet Volkswind (Minerve, La Caunette, Siran, Cesseroas ...) à l'initiative du Pays Haut Languedoc et Vignobles suite à la sollicitation du Cru Minervois qui a envoyé un courrier au préfet mi-août 2020. Concernant les communes qui pourraient être protégées par le décret Hulot (Canal du Midi) 17 sont sur la liste sur les 61 du Minervois, un bon atout pour l'appellation à cheval sur 34 et 11.

POUR LE LOT, Françoise Marchand

En ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, le Lot peut se diviser actuellement en 3 zones.

La partie sud où le développement du photovoltaïque est très avancé. Une association Céléwatt, soutenue par Enercoop exploite tout ce qu'il est possible d'exploiter pour le développement de cette technique : les friches industrielles, les toits des maisons et des hangars mais aussi certains terrains inexploités sur le plan agricole.

La partie nord-ouest du Lot voit se développer les usines de méthanisation. Loin de la petite installation à échelle humaine le projet de Gramat est devenu une véritable plaie pour les habitants : odeurs nauséabondes, pollution des sous-sols et notamment des nappes phréatiques et perversion du système qui voit les agriculteurs vendre leur production directement à l'usine de méthanisation plutôt qu'aux circuits alimentaires tout simplement parce que c'est plus rentable pour eux.

Dans le nord, à la limite des départements de La Corrèze et de La Lozère ce sont des projets éoliens qui sont contestés par deux associations principales (une dans le sud de La Corrèze, à la frontière avec le Lot - l'AAPLX- et l'autre dans la région de St-Céré dans le Lot - APPEG)

Récemment, la société Eléments (basée à Montpellier) a envoyé Amandine Kim Lan, directrice de développement, et Mélanie Lachenal, chef de projets éoliens, démarcher auprès des municipalités et notamment à Quissac où, semble-il, les deux représentantes de la société Eléments, ont déjà contacté des propriétaires terriens.

Le conseil municipal de Quissac a donné son autorisation au promoteur de lancer une étude de faisabilité concernant l'implantation d'un parc éolien sur la commune.

Jusqu'à présent peu de projets éoliens avaient été mis en place et pour deux raisons essentielles : un patrimoine bâti exceptionnel et très nombreux sites classés et peu de vent.

Un des principaux arguments qui sont avancés à l'heure actuelle pour développer coûte que coûte l'éolien est qu'en raison du changement climatique, la région sera soumise à des vents de plus en plus grands, alors il ne faut pas négliger cette opportunité (sic !!).

Un autre projet situé sur **la commune de Blars** est en train de se mettre en place. Une association de défense s'est créée. Sauvegarde Environnement Lotois (SEL)

Les membres du SEL précisent : " Nous sommes pour les énergies renouvelables, tel que le parc photovoltaïque déjà en place à Blars. Mais nous voulons des projets à l'échelle de nos communes. Nous ne souhaitons pas devenir le parc industriel des grandes villes ".

Ils ne comprennent pas comment un tel projet pourrait voir le jour sur une zone protégée comme les causses du Quercy, situés dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy qui été labellisé Géoparc mondial Unesco en mai 2017. Et regrettent de ne pas disposer « d'informations claires »

Une recherche sur l'existence d'autres associations de défense de l'environnement a été faite. De fait il existe dans le Lot plusieurs associations mais dont seules deux d'entre elles ont une adresse mail. Ces associations seront contactées prochainement.

POUR L'AUDE, Kévin Jeanroy

Kévin tient à disposition de ceux qui le souhaite son **répertoire des éoliennes dans et autour du territoire du projet de futur PNR Corbières Fenouillèdes** réalisé au printemps 2019 pour la SPPEF, les éoliennes répertoriées au sud et en périphérie sud du territoire du futur PNR ne sont pas dans l'Aude, elles sont situées dans les Pyrénées-Orientales car le futur PNR se trouve à cheval sur les deux départements.

Dans les Corbières : Le projet dit des Hautes-Corbières sur les communes de Davejean, Dernacueillette, Massac, Palairac et Cascastel des Corbières porté par le promoteur EDF-EN a été rejeté par la préfecture de l'Aude en date du 30 juin 2020. C'est le résultat d'une véritable mobilisation forte et locale, cohérente et efficace, mené par le Collectif Citoyens pour des Corbières Vivantes, pour la défense des paysages et de la biodiversité qui a beaucoup pesé. Il y aurait un recours du promoteur avec les communes de Davejean et Cascastel mais pas de confirmation encore.

A Véraza (entre 3 et 5 mâts) et **Sainte Polycarpe** (projet de 9 mâts), au sud de Limoux, juste au dessus d'Alet les Bains à 800 mètres d'altitude, rive droite du fleuve Aude, un projet autorisé mais non construit grâce à la ténacité des associations locales et de la LPO, le combat continu maintenant au Conseil d'État, et le promoteur Valorem qui demande 1 million d'euros de dédommagement.

A Tuchan, les éoliennes du Mont Tauch sont vieillissantes (2001 et 2008, 18 mâts), un repowering est envisagé par le promoteur pour des machines plus grandes et plus puissantes mais les services de la préfecture ne seraient pas trop favorables. Interpellée lors de l'assemblée du syndicat mixte de préfiguration du futur PNR, la nouvelle maire du village n'était pas encore au courant du dossier, ni les instances du futur PNR, par contre le président du PNR m'a rappelé que, si la dimension des éoliennes reste inchangée alors la procédure est simplifiée !

A Paziols, juste au sud de Tuchan, dans les Corbières orientales, l'équipe municipale aurait l'intention de développer un projet éolien.

A Fitou, cette fois-ci dans les Corbières maritimes, un repowering est clairement en route, et c'est probablement le cas pour un paquet de centrales de la côte audoise. Le PNR de la Narbonnaise aurait toutefois engagé le démantèlement d'une centrale éolienne, car elles étaient trop impactantes durant les périodes de migration : c'est une première !

Pour la Montagne noire, Lézignan et le Minervois, toujours encore des nouveaux projets et du repowering en veux-tu en voilà avec la complicité pro-active de la communauté de communes. Il est incontestable qu'il y a un fort enjeu sur le repowering dans plusieurs coins de l'Aude car plusieurs centrales sont vieillissantes. A noter, l'appel en cours par Raz Energie contre le préfet de l'Aude, l'AOC Minervois et Apromi. Projet 5 éoliennes de 120m entre Puichéric et l'Alaric sur la commune de Puichéric.

Concernant **Port la Nouvelle et l'éolien flottant**, les travaux ont bien commencé, un projet de 4 éoliennes flottantes au large de Gruissan est prévu pour 2022, le collectif Balance ton port se réunit le 15 octobre.

Enfin, du **photovoltaïque industriel** en veux-tu en voilà avec par exemple le vieux projet sur la commune de Rocquecourbe, entre Lézignan et Carcassonne, avec 48 hectares sur d'anciennes vignes du Minervois (asso active qui s'est battue contre un premier projet de 89 hectares !). Ou encore à la frontière départementale, à Lesquerde dans le 66 et Fenouillèdes, petit village au sud de Maury et Saint Paul de Fenouillet, projet de 15 hectares. Ce site mérite beaucoup mieux que d'être recouvert de panneaux tout noir et cela en pleine zone naturelle d'exception, sauf qu'il rapporterait près de 60.000€/an au village et comcom selon le maire...l'éternel débat.

Kévin nous appelle à participer aux débats du prochain forum départemental sur la transition écologique **les 13 et 14 novembre prochain à Carcassonne** (Accel'air) on y apprend des choses intéressantes, comme les techniques de fabrique du consentement des populations locales !

<https://accelair.aude.fr/forum-annuel-solutions-transition-ecologique>

POUR L'AVEYRON, Graziella Pierini et Brigitte Courcier

Le département affiche 4 éoliennes sur la haute vallée Aveyron/Causse Séverac ; 75 sur le massif du Lézou et 117 sur le PNR Grands Causses/Sud Aveyron... soit 196 éoliennes !

Graziella nous a parlé du démarchage des développeurs tout azimut, de la nécessité d'intervenir le plus en amont possible, et rester en alerte. Mais la baisse de mobilisation de certains adhérents usés par les luttes longues à mener, la directive européenne concernant les bilans carbone qui permet à l'Allemagne de comptabiliser la production de « ses » entreprises sur le sol français, n'aident pas à être présent partout sur le terrain.

Mais vigilants, les Aveyronnais s'apprêtent à contester la révision en cours du SCOT du PNR des Grands Causses. Elle a par ailleurs suggéré de créer un événement avec la participation éventuelle de Stéphane Bern, animateur TV très remonté contre les parcs éoliens industriels proches de sites à protéger.

Brigitte nous fait un point sur L'Amassada, en nous rappelant que les expulsés le furent il y a un an, que RTE, sans attendre la décision de justice suite au recours sur l'enquête publique et pour dégradation de l'environnement porté par Plateau survolté, a envoyé ses pelleteuses pour creuser et bétonner sur 5 hectares de terres agricoles. A suivre le délibéré le 20/11 concernant la plainte d'un gendarme pour « jet de feuilles d'origine végétale » lors de la manif à Rodez en janvier 2017 + l'appel de 4 autres inculpés – suite au rassemblement sur le site du méga transfo à St Victor-et-Melviu en octobre 2019 – condamnés en première instance à 4 à 7 mois de prison avec sursis. Comme l'a souligné Brigitte « c'est éprouvant toutes ces violences policière et judiciaire ». Info effarante qu'elle nous donne, et qui nous met en colère : nous habitons, la plupart en tout cas, ce qui est nommé la supra (ou super) ruralité, à savoir les zones non prises en compte à plusieurs niveaux par l'administration et l'Etat qui sont hors bourgs de 5000 habitants !

POUR LE TARN ET GARONNE, Konrad Burchardt Vent à contre-courant

Peu d'éoliennes à part Montech, avec 6 mâts de Valorem, et le village en veut d'autres ! L'asso Vent à contre-courant se bat toujours contre Nordex qui revoit son projet sur Cordes-Tolosannes et Labourgade, 2 parcs de 4 éoliennes à 180m de haut, suite à l'avis de l'aviation (Dgrc) ; Konrad nous annonce que des promoteurs s'activent sur les villages de Combes-Rouget et Bouillac. Du coup, les adhérents ont été sollicités à l'échelle de la communauté de communes qui sont donc aujourd'hui au nombre de 200 ! Une stratégie intelligente à proposer à toutes nos associations.

POUR LES PO, Jean Blin

77 éoliennes en service et 85 autorisées, en instruction et en projet.

Dans les Aspres, à Fourques : devant une liste anti-éolienne, le maire et le CM sortant ne se sont pas représentés et le nouveau CM a rejeté le projet de 6 mâts par la SAS Eléments (du groupe belge d'investissement Noria). A Passa et contre l'arrêté du préfet et la SAS Eléments, Le Vent Tourne et FRENE 66 ont déposé un recours auprès de la CAA Marseille. A Banyuls dels Aspres et Brouilla, Engie Green (et CatEnr, coopérative EnR dont l'apport sera soutenu par la Région via l'AREC) ont un projet de 6 éoliennes et 13 ha de PV auquel il faut ajouter un PV de 16 ha par SAS RES. Et enfin, sur les crêtes face au prieuré roman de Serrabone, à Caixas, projet de 17 éoliennes par EdF EN dont la promesse de bail (la commune possède la totalité des terrains concernés) vient d'être résiliée par le nouveau CM et son maire.

En Vallespir dont le SCOT récemment reconduit interdit comme précédemment toute éolienne industrielle, Maureillas - Las Illas est menacé d'un projet EdF EN de 20 mâts en crête frontalière française (le nouveau CM et son maire s'y opposent) et sur les crêtes côté Espagne un projet EdF de 140 ha de PV le long de 3 villages.

Dans les Corbières catalanes et les Fenouillèdes : 2 projets par Abo Wind (pour revente du parc après purge des recours) à Trilla et à Felluns, 6 mâts chacun. Au dessus d'Ille sur Têt (la Vénus d'Ille de Prosper Mérimée), à Bélesta, projet Engie green de 6 mats. A Lesquerde, projet de repowering des 13 existantes avec semble-t-il quelques autres mâts en plus, auquel ajouter un projet PV de 15 ha par SAS Eléments. En vallée de l'Agly, projet de 6 éoliennes à Cassagnes.

Et dans le Ribéral, à Corbères le Château, projet de 6 éoliennes dans la vallée de Julia.

Des "bruits" de projets sans annonce vérifiable : à Bouleternère (en aval du Boulès, rivière qui sépare Serrabone de Caixas par de hautes crêtes), et aussi à Rodès à l'entrée est du Conflent.

Autre souci, c'est le développement de l'éolien flottant sur les lacs, comme celui de Caramany, alors que le Département y installe des turbines : pourquoi ne pas privilégier l'hydroélectrique ?

POUR LA LOZERE absente le 3/10, reçu un topo de Noël Ducret collectif Terre de Peyre + complément Bruno Ladsou

35 éoliennes sont installées sur la Margeride. De nombreux autres projets ont été acceptés ou pourraient l'être, pouvant porter ce chiffre à 87 ce qui est monstrueux. Plus 7 sur l'Aubrac (héritage

d'avant le PNR Aubrac). **Cas particulier du bien UNESCO Causses et Cévennes**, à cheval sur 4 départements où devrait s'appliquer la Loi Montagne, un parc national, des parcs naturels régionaux, des grands sites de France, une réserve internationale de ciel étoilé, des ZPS, des ZSC, un patrimoine historique, culturel et architectural très varié, etc... et là-dedans des gens qui vivent, et des enjeux très variés. Le plan de gestion de ce Bien énonce que l'éolien industriel est exclu du Bien et de sa zone tampon mais cela ne suffit pas pour le protéger : il est prévu depuis 2017 de réaliser l'étude d'une aire d'influence de l'éolien mais son lancement tarde, et les associations demandent que ses conclusions soient rendues opposables. Sans compter les projets en limite sur l'Ardèche.

Car autour du site UNESCO rien qu'en Lozère on peut noter les mauvais projets éoliens autorisés (**les Taillades, le Born, Champcate, Lou Paou II**) et ceux dans les cartons (**extension des Taillades, le Monastier**, autres projets sur le Nord Lozère (**Peyre en Aubrac, Estables, Arzenc de Randon, Col des trois soeurs**, etc.) Et face à ces mauvais projets l'étude sur la zone d'influence des éoliennes, tout le monde s'en fout, et surtout personne n'en parle, ni nos élus, ni l'Etat.

Et il ne faut pas compter sur notre nouvel énarque du secrétariat de la préfecture ; face à cette problématique de l'éolien, le même jour de l'entrevue, il prend un arrêté pour lancer une enquête publique sur un projet dans le secteur du **lac de Charpal**, dans les grands panoramas de **Fortunio**. Moralité : « massacrons les paysages du nord Lozère, et faisons semblant de protéger le sud Lozère ». La Lozère, et particulièrement la Margeride, ne veut pas être la poubelle éolienne de la France

DEBAT ET COMMENTAIRES DE L'ASSEMBLÉE

Pierre Montané (asso Pégase, Lespignan/Nissan 34) souligne la contradiction qu'il y a chez nos élus locaux à courir après des labels (PNR, Unesco, Natura 2000...) donc mettre en valeur le patrimoine de leurs territoires et « en même temps » vouloir y installer des parcs industriels, éolien ou photovoltaïque. A quoi **Bruno Ladsous** répond, qu'effectivement, et surtout chez les préfets, l'intérêt général pour la production d'électricité prime sur le bien-être des gens et la biodiversité !

Emmanuel Forichon (Calelh/81) nous rappelle, que, contrairement à ce qu'il se dit, une charte de PNR est opposable ; confirmation faite par les préfets 34 et 81 par rapport au PNR Haut Languedoc : info à faire circuler à toutes les associations sur des Parcs naturels en Occitanie.

Soucieux d'amplifier notre communication, **Jean-Luc Bourrel** nous demande de « booster » la page Face book de TNE-OE, dont il continue à bien vouloir s'occuper. En fait relayer à tous nos contacts, sachant que sur certains sujets on peut, souvent avec une photo, atteindre des milliers de « like ». **Dominique Boury**, qui a reçu les félicitations de l'assemblée pour la gestion de notre site, va faire de même en développant la liste de ses adresses et invite nos adhérents à lui communiquer leurs infos et leur billet d'humeur à contact@toutesnosenergies.fr

Marjolaine Migraine, comme **Dominique Boury**, interviennent pour nous rappeler qu'il nous faut avoir une position sur le PV. Une réponse consensuelle leur a été faite : s'il s'agit de photovoltaïque industriel sur des dizaines voire centaines d'hectares, nous sommes solidaires des associations qui le combattent ; mêmes raisons que pour l'éolien industriel.

Nos propositions transmises au ministère au 1er semestre (groupes de travail post-réunion Wargon du 14 février) doivent être relayées par les fédérations nationales et en particulier par **la FED et Vent de Colère** qui ne remplissent pas (avis de beaucoup d'entre nous) leur fonction. Un courrier leur sera envoyé dans ce sens.

D'où également l'idée de renforcer nos relations. Henri Masson (12) est déjà membre de VdeC, Marjolaine correspondante région pour la Fed, pourquoi pas Konrad au CA de VdeC en tant que TNE-OE ? La synthèse de l'atelier « Revendications » est une vraie demande au national. A ce sujet, fut aussi évoqué l'ASAP - projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique, « le grand démantèlement en faveur des industriels » titre Médiapart, qui est loin de nous convenir.

En savoir plus : <https://www.mediapart.fr/journal/france/240920/loi-asap-le-grand-demantelement-en-faveur-des-industriels?onglet=full>

Concernant nos actions :

Marjolaine évoque les deux jours organisés par le Collectif 34/12 sur la géothermie mi-septembre : au-delà d'en savoir plus sur cette EnR et de la privilégier, le scoop inattendu fut l'accueil par la maire de Lodève, vice-présidente de la comcom Lodévois/Larzac qui a annoncé son opposition à l'éolien industriel.

Marcel Caron (Hurlevent 34) pense que nous pourrions éditer bientôt la synthèse du travail de la commission Energie « **Les EnR pour les nuls** » point sur l'escroquerie au niveau national et internationale ; nous demandons à la commission de réfléchir sur production/consommation en Occitanie, dans la mesure où le collectif envisage un **Détoccigène/ dossier de presse** à diffuser lors du salon **Energaïa** (9 et 10 décembre prochains, à Montpellier).

SONT CHARGÉS DE

* présenter une **synthèse sur les éoliennes en Occitanie**, carte à l'appui y compris les projets : Bruno

* **préparer un spécial Détoccigène** : Michèle, Jean, Emmanuel, Françoise

* **préparer un point presse**, a priori jeudi 10/12 à 10h45, au Café Gazette à Montpellier, pendant le salon Energaïa : Jean et Michèle ;

Conférence de presse sur le SRADDET, en nous appuyant sur les avis défavorables du CGE-DD et du CESER Occitanie + réf. à l'audition de juillet 2020 : lancer un appel ultime à la révision du volet énergétique REPOS de ce SRADDET, dans la perspective d'un éventuel recours contre celui-ci dont l'enquête publique pourrait avoir lieu en janvier.

* préparer **d'autres actions sur le salon** : Marjolaine et Brigitte. Dominique diffusera le lien pour badge gratis et programme pour que nos adhérents s'y inscrivent et nous donnent leurs dispo pour une action ;

* préparer un **débat public à Toulouse sur la transition énergétique** et toucher les urbains et leurs médias : Emmanuel et la commission communication.

* préparer et diffuser un **communiqué concernant l'invasion éolienne dans le PNR des Corbières-Fenouillèdes** (repowering Mont Tauch vs son démantèlement, projet à Paziols) + projets massifs de PV à Lesquerde

* lancer un **appel à dons pour financer une action en justice sur le projet d'un parc éolien à Arnac sur Dourdou** avec un projet de transformateur lié à ce parc éolien : Emmanuel, via Calelh, asso tarnaise qui a le rescrit fiscal.

L'assemblée est d'accord pour que TNE abonde à hauteur de 200€ (affaire emblématique, action menée avec FNE-MP, LPO 34, fédé des Grands Causses, des associations et des personnes locales). L'appel à dons se fait par l'intermédiaire d'HelloAsso.

Nous vous rappelons que vos participations, en tant qu'associations (20 €) ou dons en tant que sympathisants ou adhérent.e.s , sont très attendues : chèque à l'ordre de Calelh sont à adresser à Calelh La Cugnassarié 81260 Le Bez.

Vous bénéficierez en tant que donateur d'une **réduction d'impôts de 60% (si vous êtes imposable)**

PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE DU COLLECTIF LE SAMEDI 6 FÉVRIER 2021 DOMAINE DU VIALA CHEZ RÉGIS COGRANNE (11)

En 3 pièces jointes, la synthèse des ateliers du 3/10/202